Government of Canada | Gouvernement du Canada

Broadband for Rural and Northern Development

PILOT PROGRAM

(Revised January 2003)

Guidelines for Applicants

CANADA'S INNOVATION STRATEGY

Canada

103-05123/

Broadband for Rural and Northern Development

PILOT PROGRAM

Funding for the development and implementation of business plans to support the deployment of broadband connectivity

Guidelines for Applicants

(Revised January 2003)

This publication is available upon request in multiple formats.

Contact the Information Distribution Centre at the numbers listed below.

For additional copies of this publication, please contact:

Information Distribution Centre
Communications and Marketing Branch
Industry Canada
Room 268D, West Tower
235 Queen Street
Ottawa ON K1A 0H5

Tel.: (613) 947-7466
Fax: (613) 954-6436
E-mail: **publications@ic.gc.ca**

This publication is also available electronically on the World Wide Web at the following address: **http://broadband.gc.ca**

Cat. No. Iu4-14/2003
ISBN 0-662-67162-7
(53892B)

Permission to Reproduce
Except as otherwise specifically noted, the information in this publication may be reproduced, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from Industry Canada, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that Industry Canada is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of, Industry Canada.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail:
copyright.droitdauteur@communication.gc.ca

Contents

Introduction 1

Part I: General Program Information 1

The Broadband Pilot Program 1

Timing 3

Eligibility 3

Funding 5

Contribution Agreement 6

Official Languages 6

Sharing Lessons Learned 6

Access to Information Act 6

Canadian Environmental Assessment Act 7

General Guidelines for Preparing the Submissions 7

Part II: Proposal for Business Plan Development Funding 8

The Application Form 8

Assessment Criteria for Business Plan Development Seed Funding 12

Business Plan Development Checklist 12

Part III: Business Plan Submission for Implementation Funding 13

The Application Form 13

Assessment Criteria for Business Plan Implementation Funding 18

Business Plan Implementation Checklist 19

Appendix I: Financial Table — Funding for Business Plan Development 20

Appendix II: Financial Tables — Funding for Business Plan Implementation 21

Appendix III: M-30 Certification for Organizations from Quebec 24

Appendix IV: Useful References 25

Introduction

Broadband access is an important component of an innovative economy. It is the foundation necessary for the development and delivery of new applications and services in such fields as health, education and commerce, to both Canadian communities and to business. The Government of Canada is committed to ensuring that all Canadian communities have access to the benefits of the broadband revolution and to making Canada the most connected nation in the world by 2005.

In 2001, the National Broadband Task Force was established to provide advice on the ways in which broadband access might be facilitated. It recognized that in order to take advantage of opportunities for economic, social and cultural development, all Canadians should have access to broadband network services from wherever they live. The Task Force recommended that the leadership role be taken by the private sector in the development and operation of broadband networks and services. It also recognized the need for individual communities to be directly engaged in planning broadband networks that responded to their local requirements and in building local capability to use broadband services and content. Through collaboration between all stakeholders, the Task Force recognized that both business and individual interests within each community would have the opportunity to participate in and benefit from the broadband revolution.

Part I: General Program Information

The Broadband Pilot Program

The Broadband for Rural and Northern Development Pilot Program has been created to assist those communities that are currently without broadband access. Most often, improved access is necessary in First Nations, northern, rural and remote communities in order to provide services in the areas of health and education, as well as to augment economic opportunities. These communities will receive priority. Selected unserved communities will be given financial assistance through two separate rounds for funding, each with a competitive call by Industry Canada for the submission of applications from interested communities throughout Canada.

In the first phase, interested communities will submit a proposal to receive seed funding in order to assist them in the development of a business plan. Through a competitive process, the Broadband Pilot Program will disperse up to $30 000 or 50 percent of project costs (whichever is less) in seed funding, directly to successful "community champions," for the development of business plans. These community champion not-for-profit organizations will act as sponsors to organize and develop business plans on behalf of eligible communities. Additional information relating to proposals for seed funding to assist in the business plan development can be found in Part II of this guide.

In the second phase, community champions will submit a business plan for the deployment of broadband within their specified communities. This business plan will serve as an application to a second competitive process, to receive funding for the implementation of broadband deployment in their communities. The successful communities may be eligible to receive funding of up to 50 percent of the project costs, to assist in the implementation of their business plans. Please note that it is Industry Canada's position that the private sector should play a leadership role in the development and operation of broadband networks and services for Canadians. Additional information relating to the development of a business plan can be found in Part III of this guide. It should be noted that business plans funded through the first phase (seed funding) as well as business plans not funded through the first phase can be submitted.

In the last phase, successful community champions will receive the specific funding assistance required to implement their business plans in accordance with a specified agreement. Additional information relating to the business plan Implementation Phase will be made available to successful community champions. All phases are repeated in both rounds of competition.

All submissions for funding will be assessed by an arm's length National Selection Committee (NSC) that will also consider input from the provinces and territories. Final selections will be made by the Minister of Industry on the advice of the NSC. The number of submissions funded will depend on the quality of submissions and the availability of funds.

Timing

The Broadband Pilot Program will be delivered in two competitive rounds, starting with the launch of the program in Fall 2002 and followed by a second round beginning in Winter 2003.

	First Round	Second Round
Seed Funding Phase		
Community champions prepare a proposal to receive seed funding to develop a business plan		
Deadline for submission of seed funding proposal	October 31, 2002	March 28, 2003
Announcement of successful proposals	January 2003	Summer 2003
Development Phase		
Community champions develop a business plan (to serve as application for funding of business plan implementation)		
Deadline for submission of business plan	May 22, 2003	October 2003*
Announcement of successful communities	Fall 2003	Winter 2004
Implementation Phase		
Successful community champions implement business plans	Post-announcement	Post-announcement

*(*Anticipated date)*

Eligibility

Communities

For a community to be considered eligible under the Broadband Pilot Program, it currently must have no publicly available broadband infrastructure that is capable of meeting its broadband needs. Typically, these are communities where Digital Subscriber Line (DSL) or cable modem access is not already available to the public. Priority will be given to First Nations, northern, rural and remote communities.

Recipients

Eligible recipients are governments or legally incorporated, not-for-profit Canadian organizations that will commit themselves to act as the community champion on behalf of the eligible community(ies). Eligible recipients also include Indian Bands. As the community champion, they will be the legal entity accountable for the successful development and potential implementation of the business plan and must have the legal authority to enter into contracts with the federal government. A community may not be represented by more than one community champion. Please note, provincial and territorial governments are not eligible to receive funding to develop business plans; however, they are eligible to receive funding to implement business plans.

Role of Community Champions

The following activities will be included in the responsibilities of the community champions:

a) identifying local broadband needs and anticipated demand in order to determine the broadband requirements for the community;

b) identifying and engaging local stakeholders (such as other communities, private and public sector partners) who are prepared to make a contribution to the project;

c) consulting with neighbouring communities to determine the combined demand for telecommunications and partnering possibilities;

d) preparing a financial analysis that provides the rationale for the installation of a broadband infrastructure and that details how the proposal would be sustainable;

e) conducting an impartial (technologically and commercially neutral) request for proposal (RFP) process for the purpose of identifying the most suitable match between community needs and resources, and a private sector service provider (where possible) which is capable of delivering those services in a sustainable manner (and which provides for third-party access to the proposed facilities);

f) identifying the potential economic, social and cultural benefits for the community;

g) providing project management, monitoring, evaluation and reporting, as may be required by the Broadband Pilot Program; and

h) providing other relevant information that may be required by the Broadband Pilot Program.

Funding

Through a competitive process, the Broadband Pilot Program will contribute up to $30 000 or 50 percent of the total project costs, whichever is less, toward the cost of developing a business plan. Through a second competitive process, the Broadband Pilot Program will also contribute up to 50 percent of the total project costs toward implementing the business plan, subject to the quality of submissions, as per assessment criteria and availability of funds. The number of applications received will also play a role in the selection process, as the availability of funds under this pilot program is limited. The Broadband Pilot Program is not simply an alternative source of funding for existing programs or projects but is to support new projects or new dimensions/components of existing projects. Projects that have already been implemented or have been announced to be implemented without receiving funding from the Broadband Pilot Program are not eligible to receive funding under this pilot program.

Project Costs

Project costs may include, but are not limited to, direct costs for the development and implementation of business plans for broadband deployment in the community. This includes, but is not limited to, consultant costs, the cost of needs assessments, communications costs and management/administrative costs. Further information is provided in Parts II and III of this guide.

Matching Funding Requirements

The community champion, through the application, must demonstrate that the funding requested from the Broadband Pilot Program does not exceed 50 percent of the project costs and that at least 50 percent of the total project cost is covered by other sources on a cash and/or "in kind" basis. Matching contributions may be provided by the community itself, federal departments, other levels of government, the private sector, foundations, non-profit organizations, individuals and volunteers within the community.

In Kind Contributions

The Broadband Pilot Program permits in kind contributions to offset a lack of funds. Eligible in kind contributions include those goods, services or fixed assets, which, if not contributed, would normally be purchased and paid for by the recipient. They would include, but are not limited to, volunteer labour and donations of office space or equipment. The value of these contributions will be determined by standard accounting practices. In kind contributions provided prior to funding approval by the Broadband Pilot Program will not be eligible.

Contribution Agreement

The terms and conditions of the Broadband Pilot Program funding contribution will be set out in a contribution agreement, which will be signed by Industry Canada and the community champion. The information provided by the applicant in the submissions for those projects selected by the Minister of Industry will serve as the basis for the contribution agreement. It will include the description of project costs, the method of disbursement, the anticipated results and the timeline for project completion.

Official Languages

In accordance with the spirit of Part IV of the *Official Languages Act*, where contributions are made to non-governmental voluntary agencies that serve the public in both English and French, the agreement will provide for communications with the public and delivery of services in both official languages.

Sharing Lessons Learned

Recipients will be required to share their knowledge and expertise with other communities by working with the Broadband Pilot Program Office in the development of best practices, lessons learned and other pertinent resource materials.

Access to Information Act

In accordance with the provisions of the *Access to Information Act*, the public has a right of access to information in records under the control of a government institution. Industry Canada recognizes that certain portions of the submissions may be considered confidential by an applicant or other third party. In these instances, an applicant must clearly identify the information they consider to be confidential. Applicants should be aware that information that they have identified as being confidential might still be subject to release upon request under the *Access to Information Act* and should therefore refer to this Act for clarification.

Canadian Environmental Assessment Act

In accordance with the *Canadian Environmental Assessment Act*, community champions who receive funding are required to satisfy the environmental requirements of all regulatory bodies having jurisdiction over the involved communities or the project. More information about environmental assessments may be found on-line (**www.ceaa-acee.gc.ca/0009/index_e.htm**).

General Guidelines for Preparing the Submissions

1. To be eligible for consideration, all submissions must be postmarked or received no later than:

Round 1	Seed funding for business plan development	October 31, 2002
	Funding for business plan implementation	May 22, 2003
Round 2	Seed funding for business plan development	March 28, 2003
	Funding for business plan implementation	October 2003*

*(*Anticipated date)*

2. All materials must be sent to the following address:

   Broadband Pilot Program Office
   300 Slater Street
   Ottawa ON K1A 0C8
   Tel.: (613) 948-5365
   E-mail: **broadband@ic.gc.ca**

3. All submissions must be made in hard copy (the original and three copies) and on diskette or CD (in either Microsoft Word, Corel WordPerfect or Adobe Portable Document Format).

4. The unbound original copy and three additional copies of the submission with all required information must be collated and submitted together.

5. The printed versions must be of letter quality, single-spaced and single-sided on standard letter size 8 ½ x 11 inches (21.5 x 28 cm) paper, with margins no less than 1 inch (2.5 cm).

6. The size of type must be no smaller than 12 points or 10 characters per inch.

7. The title of the project should appear in the upper right-hand corner of each page and each page should be numbered consecutively.

Part II: Proposal for Business Plan Development Funding

The Application Form

Guidelines for each section of the Broadband for Rural and Northern Development Pilot Program application to receive seed funding are provided below. The information requested is mandatory. Any application received with incomplete information will be considered non-compliant and, therefore, ineligible. Please ensure that you provide all information requested and adhere to the page limits set for each section.

Section 1

Cover Page Information (one page)

The cover page provides the general project information in the following order.

- **Title of the Project**
  Indicate the title of the proposed project.
- **Community Champion**
  Provide the legal name, full mailing address, telephone and fax numbers, Web site, and e-mail address of the organization that will serve as the official community champion.
- **Project Leader**
  Provide the name of the person who will be leading the project officially (including Mr., Mrs., Dr., etc.), as well as that person's full mailing address, telephone and fax numbers, e-mail address and preferred language of correspondence.
- **Community Name**
  Provide a list of the names of all communities that will be officially and actively involved with the proposed project. Applicants may wish to look at the maps provided on the Broadband Web site (**www.broadband.gc.ca**) to help in the identification of legal community names.
- **Signatures**
  The cover page should be signed by the project leader and by the signing authority of the community champion responsible for the project.

All information provided addressing the information requirements of this section will be made publicly available.

Section 2

Identification of Community Champion and Community(ies) (two pages)

First Nations, northern, rural and remote communities that are currently without access and that demonstrate the capability to deliver broadband access will be given priority consideration in the selection process. Background information on the municipal structure and demographics of each community is required.

Communities (one page)

Provide the name(s) of each community that will be officially and actively involved with the proposed project. Note the governing structure and location of each (e.g. municipal government, township council, band council), including the postal code. A database containing a list of Canadian communities is available on the Broadband Web site (**www.broadband.gc.ca**) under "Maps." For administrative purposes, you are asked to match your community with the names provided in this database. If the communities represented in your application are not reflected in this database, or are under a different name, you must identify the closest match within a 20 km distance under the heading "Broadband Database Communities" in the following table. If the submitted community is not within this range, please provide the latitude, longitude and population for this community under the same heading.

Use the following table as a guideline.

Names of All Communities	Broadband Database Communities	Governing Structure	Postal Code for Each Community

Community Champion (one page)

Provide the legal name, the mission statement and a brief overview of the community champion. Not-for-profit organizations must include a copy of their status of incorporation documents if they are federally incorporated, or their equivalent if incorporated under a provincial regime. Indian Bands must provide their official name as defined within the *Indian Act*, ratified by the Band Council Resolution, and registered under the Band Name System. The community champion must have the legal authority to enter into contracts with the federal government. Only legally incorporated, not-for-profit organizations and Indian Bands are eligible to enter into a contribution agreement in the Broadband Pilot Program. Community champion organizations from Quebec must include a signed copy of Appendix III with their submission.

Section 3

Capability (two pages)

In this section detailed evidence must be provided to demonstrate that both the community champion and the project leader have the experience and capacity to successfully develop the proposed business plan and to complete the project in a timely manner. This description must include experience with any community-level projects that have involved community stakeholders and the public and private sectors, as well as any relevant experience in developing and implementing business plans. Where the business plan is prepared by a party other than the applicant, provide details of his or her relevant experience. A brief résumé (½ page maximum) of the proposed project leader, including overviews of relevant projects undertaken and completed, should also be included. It is expected that project leaders will be impartial.

Section 4

Commitment (two pages)

This section should demonstrate that the proposal has the support of community stakeholders, including those in neighbouring communities, where it is feasible and/or desirable. Those community stakeholders that will actively participate in the development of the business plan should be identified and their involvement described. It is important that signed letters of commitment for the proposal from all community stakeholders also be included to demonstrate the level of engagement. Details of financial commitments should also be included in the financial portion (Section 7) of the submission.

Section 5

Community Needs (three pages)

This section should provide evidence that the proposed deployment of broadband into the community(ies) is based on a realistic assessment of community needs and the anticipated benefits. Include details on the potential number of major users of broadband access in the proposed community(ies), along with details on the kind of broadband-dependent services they expect to use or provide (such as health, educational and commercial services). Describe the anticipated social, economic and cultural benefits to the community(ies) as a result of the deployment.

Section 6

Current Facilities or Suppliers (two pages)

This section should provide information about the current communication infrastructure in the community for the purpose of assessing the level and cost of current connectivity. It includes the names of any local Internet service provider(s) (ISP) and the type/level of service provided in each of the project communities (speed, capacity, technology). It should also include a description of the types of data and Internet access available to local institutions (schools, hospitals, municipal office, band council) and the basic monthly cost of data and Internet access for each institution (based on that portion of telecommunications costs that are not related to telephone or cable television). The names of the local telephone provider, cable company and wireless provider (if any) should also be included as well as the location where the nearest broadband service is publicly available, if known.

Sections 1 through 6 inclusive should total approximately 12 pages, excluding such attachments as supporting letters.

Section 7

Financial Details

Project costs include, but are not limited to, management and administration salaries, technical salaries and wages, the cost of RFP process, legal fees and travel costs. Project support includes cash received from stakeholder(s), in kind contributions and money from other non-Industry Canada sources. To assist you in providing the financial details required, a sample table is provided in Appendix I of this guide.

Valuation of In Kind

In kind contributions should be valued at the fair market value for the goods or services provided and an explanation provided in support of the calculations.

Assessment Criteria for Business Plan Development Seed Funding

All community champion proposals for the development of business plans will be assessed in the following areas:

Capability: The experience and/or capacity of the applicant to successfully implement the business plan and complete the project in a timely manner.

Commitment: The plan to bring together stakeholders and, where feasible and desirable, neighbouring communities, to combine their demand for telecommunications services that will thereby enhance the sustainability of the proposed broadband facilities.

Community Need: The anticipated requirements, uses and expected benefits resulting from broadband access.

Current Facilities or Suppliers: The degree of connectivity currently available in the community concerned.

Business Plan Development Checklist

Have you included the following information in your submission?

- ❑ The cover page, signed by the project leader and the responsible signing authority for the community champion.
- ❑ A copy of incorporation documents, or of registered official band name.
- ❑ Signed letters of support and/or commitment from community stakeholders.
- ❑ All required information as requested in the seven sections of the application form, including tables.
- ❑ A signed copy of Appendix III for Quebec community champions.
- ❑ One original and three copies of the submission and all relevant supporting documents.
- ❑ A copy of the submission on diskette or CD in either Microsoft Word, Corel WordPerfect or Adobe Portable Document Format.

Part III: Business Plan Submission for Implementation Funding

The Application Form

Guidelines for each section of the Broadband for Rural and Northern Development Pilot Program application to receive funding for the implementation of a business plan are provided below. The information requested is mandatory. Any application received with incomplete information will be considered non-compliant and, therefore, ineligible. Please ensure that you provide all information requested.

Section 1

General Guidelines and Summary Information

- **Title of the Project**
  Indicate the title of the proposed project.
- **Table of Contents**
  Number all pages sequentially and include the project title as a header or footer.
- **Executive Summary**
  Provide 2–3 pages outlining the essential elements of the business plan, including a description of the need for a broadband network; a summary of the extent of community engagement; the expected benefits that will accrue from broadband infrastructure; the RFP process; and the expectations for sustainability in the community(ies).

This section of the business plan should be signed by the project leader and by the signing authority of the community champion responsible for the project.

Section 2

Community Engagement

Outline and demonstrate the extent of community engagement and support for broadband implementation, as follows:

- **Description of the Community Champion and Project Leader**
  Provide the name of the organization that will serve as community champion, head office and mailing address, phone number, fax number, e-mail address, proof of incorporation, name of CEO, and authorized signatory. Provide the name of the person who will be leading the project officially (including Mr., Mrs., Dr., etc.), as well as that person's full mailing address, telephone and fax numbers, e-mail address and preferred language of correspondence.

- **Authority**
  Provide documentation clearly indicating that the community champion is the sole organization authorized by the community(ies) to submit a business plan on its behalf.

- **Mission / Vision**
  Describe how the project supports and relates to the overall vision and future expectations of the participating community(ies).

- **Description of Roles and Responsibilities of Stakeholders**
  Outline the roles and responsibilities of all stakeholders participating in the implementation of the project. Include letters of commitment signed by stakeholders.

All information provided addressing the information requirements of this section will be made publicly available.

Section 3

Community Need / Benefits to Community(ies)

This section should provide evidence that the proposed deployment of broadband into the community(ies) is based on a realistic assessment of community needs and the anticipated benefits. Include details on the potential number of major users of broadband access in the proposed community(ies), along with details on the kind of broadband-dependent services they expect to use or provide (such as health, educational and commercial services). Describe the anticipated social, economic and cultural benefits to the community(ies) as a result of the deployment.

Section 4

Project Management

In this section, detailed evidence must be provided to demonstrate that both the community champion and the project leader have the experience and capacity to successfully implement the proposed business plan and to complete the project in a timely manner. This description must include experience with any community-level projects that have involved community stakeholders and the public and private sectors, as well as any relevant experience in and implementing business plans. Provide an overview of the proposed project management structure of the community champion, including the names and qualifications of the staff who will be involved in the project. Provide a plan for the implementation of the network, including a time line with project milestones and a commitment to adhering to a set critical path.

Section 5

Request for Proposal Process and Outcome

Outline and detail the RFP process, strategies for ensuring open access, commitments received, the extent of broadband coverage area, and technology proposed, as follows:

- **Bidding Process**
  Provide details of the competitive and transparent bidding process conducted by the community champion to solicit bids to bring broadband connectivity to the intended unserved communities, that identifies the most suitable match between community needs and resources, and identifies a service provider capable of delivering those services in a sustainable manner, which, if possible, provides for third-party access to the proposed facilities. Provide, as part of an appendices section: 1) a summary of all bids received, including scores; 2) a copy of the RFP; 3) a copy of the winning bid; and 4) the selection criteria. Please note that Industry Canada reserves the right to communicate directly with the RFP respondents.

  In order to assist community champions in the RFP process, a sample RFP format is provided on the Broadband Web site (**www.broadband.gc.ca**). In addition, a facility is available in the "Broadband Marketplace" section of the site where community champions may post their detailed RFPs. Please note that the successful applicants who receive seed funding to develop a business plan are required to post bidding information on this site.

- **Technology and Capacity**
  Provide a description of the infrastructure that will be deployed and an overview of the technology and facilities that will be used to deliver broadband services in the community(ies), including the potential for future expansion (scalability) of the proposed network. Identify capacity separately for each category of facility; that is, local access facilities within each community, connecting facilities between pairs of communities, and interconnection facilities between the communities and the facilities of other network providers.

- **Commitments and Coverage**
  Provide a list of the names, addresses and postal codes for each institution and identify total numbers of subscribers in all targeted communities that have agreed to or can be expected to subscribe to the proposed broadband network.

  For each institution and business that will subscribe, or is likely to subscribe, provide:

  i) a letter of commitment from the institution or business, including the name and original signature of its representative;

  ii) the expected level of quality of service and bandwidth;

  iii) the expected duration of time of commitment, in years, of service by each institution;

  iv) the expected monthly fee to be paid; and

  v) the expected startup or installation fee to be paid, if any.

  For each community provide:

  i) the legal name and type of community (e.g. town, township, parish, reserve);

  ii) the expected level of quality of residential service;

  iii) the expected monthly fee for residential service;

  iv) the expected startup fee for residential service;

  v) the number and percentage of households that will have access to the service;

  vi) the number and percentage of households that have agreed to subscribe to the service in the first year, and the estimated change in the number of subscriber households per year, for a minimum of five years; and

  vii) a map of the community(ies) indicating the areas covered, and the areas *not* covered, by the service.

- **Open Access**
  Describe how the proposed broadband solution will be open access such that any capable, third-party ISP may use the intended facilities to provide a service comparable in price and technical specifications to the DSL and cable modem services currently offered in Canada's largest cities. Outline the terms and conditions agreed to by one or more service providers who will provide worldwide Internet connectivity for ISPs via the facilities. Disclose the technical standards and protocols that will be used to interconnect the facilities in order to offer retail Internet service to customers in the community(ies). If open access is not possible, include a description of why. However, applicants should be aware that it is Industry Canada's view that open access must be provided from the outset, unless there are specific and compelling reasons why it is not feasible.

Section 6

Financial Plan

Provide a detailed breakdown of the required costs of broadband deployment, including project management and infrastructure implementation. For project management, include at minimum the items in Appendix II, Table A — Project Management Costs. For infrastructure implementation, provide a costing for the proposed infrastructure that identifies engineering, furnishing and installation costs for each category of facility; that is, local access facilities within each community, transport facilities between pairs of communities, and transport interconnection facilities between the communities and the facilities of other network providers. Summarize as in Appendix II, Table B — Infrastructure Implementation Costs. Identify all sources and amounts of funds to support the costs of project management and infrastructure implementation, including details of cash contributions and in kind contributions. Include letters of commitment for the contributions from all stakeholders. Please note that costs incurred for the business plan development are not eligible for funding in this phase. To assist you in providing the financial details required, sample tables are provided in Appendix II of this guide.

Section 7

Identification of Risks and Impacts

Identify potential risks that might affect the implementation of your project, their possible impacts and any strategies or solutions that you would use to mitigate or prevent these impacts. Include a brief preliminary indication of potential environmental impacts that may arise in the implementation phase. Please note that the provisions of the *Canadian Environmental Assessment Act* will apply to projects funded by the Broadband Pilot Program. For assistance in identifying potential environmental risks and impacts, you should refer to the Canadian Environmental Assessment Agency Web site (**www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0001/0008/partie1_e.htm**).

Section 8

Sustainability Strategy

Provide details of the proposed contracts that will exist between the broadband service provider and subscribers. Demonstrate that the project is sustainable for a minimum of five years (e.g. that operating revenues exceed operating costs). Include all assumptions made such as discount rate, population growth rate, interest rate, and revenue per subscriber (monthly charges plus installation costs).

Assessment Criteria for Business Plan Implementation Funding

All business plans will be assessed in the following areas:

Community Needs: The extent to which the submission demonstrates that the proposed broadband deployment is based on a realistic assessment of community needs (e.g. a description of needs assessment undertaken in the community(ies) involved).

Anticipated Benefits: The extent to which the submission demonstrates the direct and indirect benefits to the community(ies) involved as a result of the proposed broadband deployment (e.g. a description of the new services/applications that will strengthen the economy and/or improve access to health, education, government).

Financial Support for the Project: The extent to which the submission demonstrates that financial resources will be forthcoming from other sources to match the requested Broadband Pilot Program contribution.

- **Community support:** Inclusion of letters from local businesses and institutions detailing firm commitments of cash and/or in kind contributions to the project, numbers of signed-up subscribers to anticipated services, etc.
- **Support from other sources:** Details of firm funding commitments from the other levels of government and their agencies, the private sector, etc.

Project Management: The extent to which the submission demonstrates that the community champion has the administrative capability to manage the implementation of the business plan (e.g. inclusion of qualifications of management team, a realistic project implementation plan).

Technological Solution: The appropriateness and availability of the proposed technological solution.

Project Sustainability: The extent to which the submission demonstrates that there is a long-term (i.e. at least five years) strategy to sustain the broadband services deployed as a result of this project (e.g. issues such as long-term revenue and cost projections, measurability of services, future technology options, risk analysis and mitigation measures have been considered).

Transparency of RFP Process: Evidence that the submission demonstrates that the RFP process was undertaken in a competitive and transparent manner (e.g. inclusion of a copy of the RFP, the communication strategy used to publicize the RFP process, the list of bidders, a copy of the winning bid and rationale for its selection, and a copy of the contract signed with the selected supplier).

Project Cost: A demonstration of a reasonable and realistic assessment of estimated total costs and a justification of the level of the Broadband Pilot Program funding required, keeping in mind that funding availability under this pilot program is limited.

Business Plan Implementation Checklist

Have you included the following information in your business plan?

- ❑ Section 1 completed and signed by the project leader and the responsible signing authority for the community champion.
- ❑ A copy of incorporation documents or of registered official band name.
- ❑ Signed letters of commitment from stakeholders.
- ❑ An assessment of the community needs for broadband access and the anticipated benefits of the deployment.
- ❑ An overview of the project management structure, including implementation schedule, time lines and milestones.
- ❑ Details of the bidding process outlining the strategies for ensuring open access, details of commitments received, as well as the extent of the proposed broadband coverage area and a description of the proposed technology and capacity.
- ❑ The required costs to connect one or more communities currently without broadband access to the extent that the geography of these communities forms a commonly identified region, including a justification of the level of the Broadband Pilot Program funding required and details as requested in Part III, Section 5.
- ❑ A summary of the risks and impacts of the proposed project in accordance with the provisions of the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- ❑ Details of market, revenue and cost projections to support the sustainability of the proposed network services over a minimum five-year period.
- ❑ A signed copy of Appendix III for Quebec community champions.
- ❑ One original and three copies of the submission and all relevant supporting documents.
- ❑ A copy of the submission on diskette or CD in either Microsoft Word, Corel WordPerfect or Adobe Portable Document Format.

Appendix I

Financial Table — Funding for Business Plan Development

Cost Description	Estimated Costs	In Kind Contributions from Stakeholders	In Kind Value Calculations
Direct Labour			
• Project Leader • Administrator • Other (provide detailed breakdown)			
Direct Goods			
• Hardware • Software • Equipment • Office Space • Other (provide detailed breakdown)			
Other Direct Costs			
• Professional Services • Other (provide detailed breakdown)			
Travel			
• Meetings • Site Visits • Other (provide detailed justification for each item)			
Totals	(a)	(b)	
Cash Contributions (provide sources in another table)			(c)
Total Unfunded Costs (+a-b-c)=(d)			(d)
Total Funding Requested from the Broadband Pilot Program (Should be equal to or less than 50 percent of Total Estimated Costs)			

Appendix II

Financial Tables — Funding for Business Plan Implementation

Table A — Project Management Costs

Cost Description	Estimated Cost
Labour	
• Project Leader • Administrator • Other (provide detailed breakdown)	
Other	
• Promotional Activities • Planning • Professional Services • Office Space and Equipment • Legal Fees • Travel • Environmental Assessment • Evaluation Framework • Other (provide detailed breakdown)	
Total Estimated Project Management Cost	

Table B — Infrastructure Implementation Costs

Community Name	Transport Solution	Transport Cost	Local Access Solution	Local Access Cost
1.	(e.g. fibre, satellite)		(e.g. DSL, wireless)	
2.				
3.				
Totals		**$**		**$**

(Please also provide cost per component for each proposed technology.)

Appendix II (continued)

Table C — In Kind Contributions

In Kind Contributions from Stakeholders	Explanation of Value (Fair Market Value)	Contribution Equivalency
Labour		
• Project Leader • Administrator • Other (provide detailed breakdown)	(e.g. 20 hours @ $80 per hour)	$1600
Goods and Services		
• Promotional Activities • Planning • Professional Services • Office Space and Equipment • Infrastructure • Legal Fees • Environmental Assessment • Evaluation Framework • Other (provide detailed breakdown)		
Travel		
• Meetings • Site Visits (provide detailed justification for each item)		
Total In Kind Contributions		

(The in kind contributions listed in this table should also be reflected on either Table A or B as a project cost.)

Appendix II (continued)

Table D — Cash Contributions from Stakeholders

Cash Contributions/Funding from Stakeholders	Committed Funding
Community Champion	
Private Sector • Community Businesses • Service Provider	
Other Government Departments • Federal (other than the Broadband Pilot Program) • Provincial/Territorial • Municipal/Local	
Other	
Total Cash Contributions	

Table E — Project Funding Summary

Project Funding Summary	Value
Total Project Cost *(Table A + Table B)*	$
Total In Kind Contributions *(Table C)*	($)
Total Cash Contributions *(Table D)*	($)
Funding Requested from the Broadband Pilot Program *(+A+B-C-D)* = (Should be equal to or less than 50 percent of Total Project Cost)	

Appendix III

M-30 Certification for Organizations from Quebec

(To be completed by all community champion sponsoring organizations from Quebec and must be included with the proposal. Industry Canada reserves the right to request additional documents needed for the verification of organizational status.)

For the purpose of applying for funding under the Broadband Pilot Program of Industry Canada, the undersigned, by its duly authorized representative, certifies that it is not subject to sections 3.11 or 3.12 of the *Act Respecting the Ministère du Conseil exécutif, R.S.Q. c. M-30*, and more particularly, certifies that it is not any of the following:

1. a school board, municipality or urban community;
2. a corporation or agency to which a school board, municipality or urban community appoints the majority of members or contributes over 50 percent of the financing;
3. a member of a group formed of entities listed in either of paragraphs 1 or 2 above;
4. a "public agency," meaning a corporation or agency
   a) to which the government of Quebec or a minister appoints the majority of members or contributes over 50 percent of the financing,
   b) to which the officers or employees are appointed or remunerated in accordance with the *Public Service Act (Quebec)*, or
   c) more than 50 percent of whose resources are derived from the consolidated revenue fund (Quebec);
5. a corporation or agency to which a "public agency" (as defined in the preceding clause) appoints the majority of members, or contributes more than 50 percent of the financing; or
6. a member of a group formed of public agencies, agencies or corporations, as described in paragraphs 4 and 5 above.

Signed, this _____ day of _____ (month) _____ (year)

[Insert legal name of applicant] _____

per: _____

(Print name and title of Signing Officer)

Appendix IV

Useful References

Broadband for Rural and Northern Development Web site

- Broadband for Rural and Northern Development Pilot Program
  www.broadband.gc.ca
- *Report of the National Broadband Task Force*
  www.broadband.gc.ca/about/nbtf-about_e.asp

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Web site

www.crtc.gc.ca/eng/welcome.htm

SourceCAN business portal

- Canada's national e-marketplace
  www.sourcecan.com
- Broadband Marketplace
  www.sourcecan.com/E/sb2410.cfm

Strategis Web site (Canada's Business and Consumer Site)

www.strategis.gc.ca

Spectrum, Information Technologies and Telecommunications Gateway

www.sitt.ic.gc.ca/sitt/portal/jsp/splash_page.jsp

For additional information, please contact:

Broadband Pilot Program Office
Toll-free: 1 800 575-9200
Tel.: (613) 948-5365
Fax: (613) 948-5044
E-mail: **broadband@ic.gc.ca**
Web site: **www.broadband.gc.ca**

Notes

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Services à **large bande** pour le développement rural et du Nord

PROGRAMME PILOTE

(Révisé en janvier 2003)

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA

Canada

Services à **large bande** pour le développement rural et du Nord

PROGRAMME PILOTE

Financement de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'activités visant à étendre les services de connectivité à large bande

Lignes directrices à l'intention des demandeurs

(Révisé en janvier 2003)

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande. Communiquer avec le Centre de diffusion de l'information dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de diffusion de l'information
Direction générale des communications et du marketing
Industrie Canada
Bureau 268D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Courriel : **publications@ic.gc.ca**

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (**http://largebande.gc.ca**).

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à **copyright.droitdauteur@communication.gc.ca**.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu4-14/2003
ISBN 0-662-67162-7
53892B

Table des matières

Introduction 1

Partie I : Information générale sur le programme 1

Le Programme pilote sur les services à large bande 1

Calendrier 3

Admissibilité 3

Financement 5

Entente de contribution 6

Langues officielles 6

Diffusion des leçons tirées 6

Loi sur l'accès à l'information 6

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 7

Lignes directrices générales pour la préparation d'une demande 7

Partie II : Proposition en vue de l'obtention du financement nécessaire à l'élaboration du plan d'activités 8

Formulaire de demande 8

Critères d'évaluation — Attribution du financement de démarrage pour l'élaboration du plan d'activités 12

Liste de contrôle de la demande pour l'élaboration du plan d'activités 12

Partie III : Présentation du plan d'activités en vue de l'obtention du financement nécessaire à la mise en œuvre 13

Formulaire de demande 13

Critères d'évaluation — Attribution de fonds pour la mise en œuvre du plan d'activités 18

Liste de contrôle pour la mise en œuvre du plan d'activités 19

Annexe I Tableau financier — Financement pour l'élaboration du plan d'activités... 20

Annexe II Tableaux financiers — Financement pour la mise en œuvre du plan d'activités..... 21

Annexe III M-30 Attestation pour les organismes du Québec 24

Annexe IV Références utiles..... 25

Introduction

L'accès aux services à large bande représente une importante composante d'une économie axée sur l'innovation. Il constitue, pour les collectivités canadiennes et le monde des affaires, le fondement de l'élaboration et de la prestation de nouvelles applications et de nouveaux services dans des secteurs comme la santé, l'éducation et le commerce. Le gouvernement du Canada s'est engagé à permettre à toutes les collectivités d'avoir accès aux avantages de la révolution des services à large bande et à faire en sorte que le Canada devienne, d'ici 2005, la nation la plus branchée du monde.

Le Groupe de travail national sur les services à large bande a été mis sur pied en 2001 pour fournir des conseils sur les façons de faciliter l'accès aux services à large bande. Le Groupe a reconnu que, pour profiter des possibilités de développement économique, social et culturel, les Canadiens, peu importe où ils résident, doivent avoir accès à un réseau à large bande. Le Groupe de travail a recommandé que le secteur privé joue un rôle de chef de file dans l'élaboration et l'exploitation des réseaux et des services à large bande. Le Groupe a en plus reconnu le besoin, pour chaque collectivité, de participer directement à la planification des réseaux à large bande qui répondent à ses propres exigences et de renforcer ses capacités locales pour se prévaloir des services à large bande et de leur contenu. Grâce à la collaboration de toutes les parties concernées, le Groupe de travail a reconnu que les entreprises et les personnes intéressées de chaque collectivité pourraient participer à la révolution des services à large bande et en profiter.

Partie I : Information générale sur le programme

Le Programme pilote sur les services à large bande

Le Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord a été créé pour aider les collectivités qui, actuellement, n'y ont pas accès. Un meilleur accès s'avère nécessaire, notamment pour les collectivités des Premières Nations et du Nord ainsi que pour les collectivités rurales et éloignées, afin de leur offrir des services dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en plus d'augmenter leurs perspectives de développement économique. Ces collectivités seront traitées de façon prioritaire. Les collectivités sélectionnées dépourvues de ces services recevront une aide financière étalée sur deux rondes de financement séparées. Pour chaque ronde, Industrie Canada invitera les collectivités canadiennes intéressées à présenter des demandes de financement.

Au cours de la première étape, les collectivités intéressées présenteront une proposition visant à recevoir un financement de démarrage pour les aider à élaborer un plan d'activités. Le Programme pilote sur les services à large bande versera par voie concurrentielle, directement aux « maîtres d'œuvre communautaires » dont la proposition est acceptée, le moindre des deux montants suivants : un maximum de 30 000 $ ou 50 p. 100 des coûts du projet. Ce financement de démarrage servira à l'élaboration de plans d'activités. Ces maîtres d'œuvre communautaires, organismes sans but lucratif, agiront à titre de promoteurs chargés de coordonner et d'élaborer des plans d'activités au nom des collectivités admissibles. Pour obtenir plus de renseignements sur cette première étape, veuillez vous référer à la partie II du présent guide.

Au cours de la deuxième étape, les maîtres d'œuvre communautaires présenteront chacun un plan d'activités concernant la mise en œuvre de services à large bande dans leur collectivité particulière. Grâce à un second processus concurrentiel, les plans d'activités présentés serviront de demandes pour l'obtention d'un financement, qui servira à réaliser la mise en œuvre des services à large bande dans les collectivités concernées. Les collectivités dont le plan d'activités est accepté pourront être admissibles à un financement allant jusqu'à 50 p. 100 des coûts du projet pour mettre en œuvre leur plan d'activités. Il faut toutefois noter qu'Industrie Canada est d'avis que le secteur privé devrait jouer un rôle de chef de file en ce qui a trait à la mise au point et à l'exploitation de réseaux et de services à large bande destinés aux Canadiens. Pour obtenir plus de renseignements sur cette deuxième étape, veuillez vous référer à la partie III du présent guide. Il est à noter que tout plan d'activités peut faire l'objet d'une demande de financement, même si la proposition présentée lors de la première étape n'a pas été acceptée.

Au cours de la dernière étape, les maîtres d'œuvre communautaires dont le plan d'activités a été accepté recevront l'aide au financement nécessaire pour réaliser ce plan d'activités conformément à une entente précise. Des renseignements supplémentaires sur cette étape seront communiqués aux maîtres d'œuvre qui auront obtenu le financement. Toutes les étapes se répètent à chacune des deux rondes de financement.

Un comité indépendant, le Comité national de sélection, évaluera toutes les demandes de financement et tiendra également compte de la contribution des provinces et des territoires. Le ministre de l'Industrie prendra les décisions finales, en se basant sur les recommandations du Comité. Le nombre de projets financés dépendra de la qualité des demandes et des ressources financières disponibles.

Calendrier

Le Programme pilote sur les services à large bande sera divisé en deux rondes concurrentielles : il y aura d'abord le lancement du programme, à l'automne 2002, puis une seconde ronde pendant l'hiver 2003.

	Première ronde	Seconde ronde
Étape du financement de démarrage		
Les maîtres d'œuvre communautaires préparent une proposition visant à recevoir un financement de démarrage pour l'élaboration d'un plan d'activités		
Date limite pour la présentation des propositions	31 octobre 2002	28 mars 2003
Annonce des propositions retenues	janvier 2003	été 2003
Étape de l'élaboration		
Les maîtres d'œuvre communautaires élaborent un plan d'activités (qui servira de demande pour l'obtention de financement visant à mettre en œuvre le plan d'activités)		
Date limite pour la présentation des plans d'activités	22 mai 2003	octobre 2003*
Annonce des collectivités retenues	automne 2003	hiver 2004
Étape de mise en œuvre		
Les maîtres d'œuvre communautaires retenus mettent en œuvre leur plan d'activités	après l'annonce	après l'annonce

*(*Date prévue)*

Admissibilité

Collectivités

Le Programme pilote sur les services à large bande reconnaît l'admissibilité d'une collectivité qui, à l'heure actuelle, n'a pas d'infrastructure publique de services à large bande capable de répondre à ses besoins. Il s'agit généralement de collectivités dont les habitants n'ont pas accès à une ligne d'accès numérique (DSL) ou à un raccordement par modem de câblodistributeur. La priorité sera donnée aux collectivités des Premières Nations et du Nord ainsi qu'aux collectivités rurales et éloignées.

Organismes admissibles

Les organismes admissibles répondent aux critères suivants : ce sont des gouvernements ou des organismes canadiens légalement constitués et sans but lucratif, qui s'engagent à agir à titre de maîtres d'œuvre communautaires au nom d'une ou de plusieurs collectivités admissibles. Les bandes indiennes sont également admissibles. Les maîtres d'œuvre communautaires seront les personnes morales responsables de l'élaboration et de l'éventuelle mise en œuvre des plans d'activités et doivent être légalement autorisés à passer des contrats avec le gouvernement fédéral. Une collectivité ne peut être représentée par plus d'un maître d'œuvre communautaire. Veuillez noter que les gouvernements provinciaux et territoriaux ne sont pas admissibles au financement consacré à l'élaboration de plans d'activités, mais qu'ils le sont pour la mise en œuvre de ces plans.

Rôle des maîtres d'œuvre communautaires

Les activités suivantes feront partie des responsabilités des maîtres d'œuvre communautaires :

a) déterminer les besoins locaux de services à large bande et la demande prévue, afin de préciser les besoins de la collectivité en question;

b) déterminer et attirer les parties intéressées au plan local (autres collectivités, partenaires des secteurs privé et public) qui sont disposées à contribuer au projet;

c) consulter les collectivités voisines pour déterminer la demande combinée de services de télécommunications et les possibilités de partenariat;

d) préparer une analyse financière qui justifie l'installation d'une infrastructure à large bande et qui décrit en détail la nature durable de la proposition;

e) réaliser un processus impartial (technologiquement et commercialement neutre) de Demande de proposition (DP), afin de trouver la meilleure combinaison possible entre les besoins et les ressources d'une collectivité et un fournisseur de services du secteur privé (dans la mesure du possible) qui est capable d'offrir ces services de façon durable (et qui fournit, à une tierce partie, l'accès aux installations proposées);

f) déterminer les éventuelles retombées économiques, sociales et culturelles dans la collectivité;

g) assurer la gestion, la surveillance et l'évaluation du projet et en faire rapport, selon les exigences du Programme pilote sur les services à large bande;

h) fournir tout autre renseignement pertinent pouvant être requis par le Programme pilote sur les services à large bande.

Financement

Grâce à un processus concurrentiel, le Programme pilote sur les services à large bande déboursera le moindre des deux montants suivants : un maximum de 30 000 $ ou 50 p. 100 des coûts liés à l'élaboration d'un plan d'activités. À l'aide d'un second processus concurrentiel, il versera également jusqu'à 50 p. 100 du coût total du projet pour la mise en œuvre du plan du projet, selon la qualité des propositions définie par les critères d'évaluation et selon les fonds disponibles. Le nombre de demandes reçues jouera également un rôle dans le processus de sélection car les ressources financières affectées au Programme pilote sont limitées. Ce programme ne constitue pas simplement une autre source de financement pour les programmes ou projets en place, mais vise plutôt à appuyer de nouveaux projets ou de nouveaux volets de projets existants. Les projets qui sont déjà mis en œuvre ou dont on a annoncé la mise en œuvre sans financement du Programme pilote sur les services à large bande ne sont pas admissibles à un financement en vertu de ce programme.

Coûts du projet

Les coûts du projet peuvent inclure, sans pour autant s'y limiter, les coûts directement liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'activités touchant l'installation des services à large bande dans la collectivité. Ces coûts comprennent, sans pour autant s'y limiter, les frais de consultants, l'évaluation des besoins, les frais de communications et les coûts administratifs ou de gestion. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous référer aux parties II et III du présent guide.

Financement de contrepartie

Dans sa demande, le maître d'œuvre doit démontrer que le financement requis du Programme pilote sur les services à large bande ne dépasse pas 50 p. 100 du coût du projet et qu'au moins la moitié du coût total du projet est assurée par d'autres sources, en espèces et/ou en nature. Les contributions de contrepartie peuvent être fournies par la collectivité en question, par les ministères fédéraux, par d'autres niveaux de gouvernement, par des organismes du secteur privé, par des fondations, par des organismes sans but lucratif, par des particuliers et par des bénévoles de la collectivité.

Contributions en nature

Le Programme pilote sur les services à large bande autorise les contributions en nature pour compenser une carence de financement. Les contributions en nature admissibles englobent les biens, services ou immobilisations qui, s'ils n'étaient pas offerts, seraient normalement achetés et payés par l'organisme promoteur. Parmi ces contributions, mentionnons le travail bénévole et les dons de locaux à bureaux ou de matériel de bureau. La valeur de ces contributions sera déterminée conformément aux pratiques comptables habituelles. Les contributions en nature offertes avant l'approbation de financement par le Programme pilote ne sont pas admissibles.

Entente de contribution

Les modalités de la contribution de financement du Programme pilote sur les services à large bande seront précisées dans une entente de contribution signée par Industrie Canada et le maître d'œuvre. L'information donnée par le promoteur dans les présentations des projets retenus par le ministre de l'Industrie servira de base à l'entente de contribution. Cette information comprendra, entre autres, la description des coûts du projet, le mode de versement, les résultats prévus et le calendrier d'exécution du projet.

Langues officielles

Conformément au sens de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, si les contributions sont versées à des organismes bénévoles non gouvernementaux qui offrent à la population des services en anglais et en français, l'entente précisera que les communications avec le grand public et les services seront offerts dans les deux langues officielles.

Diffusion des leçons tirées

Les organismes promoteurs devront communiquer leurs connaissances et leur savoir-faire aux autres collectivités, en collaborant avec le personnel du Bureau du Programme pilote sur les services à large bande à l'élaboration de pratiques exemplaires, de même qu'à la diffusion des leçons tirées et d'autres ressources pertinentes.

Loi sur l'accès à l'information

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, le public a le droit de consulter l'information qui se trouve dans les dossiers détenus par une institution gouvernementale. Industrie Canada reconnaît que certaines parties des présentations peuvent être considérées comme confidentielles par un requérant ou par une tierce partie. Dans ce cas, le requérant doit préciser clairement quelle est l'information jugée confidentielle. Il doit savoir que cette information pourra néanmoins être diffusée en cas de demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* à laquelle il se référera pour éviter toute ambiguïté.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, les maîtres d'œuvre qui obtiennent un financement doivent satisfaire aux exigences environnementales de tous les organismes de réglementation ayant compétence sur les collectivités concernées ou sur le projet. Pour obtenir plus de renseignements sur les évaluations environnementales, veuillez consulter le document en ligne (**www.ceaa-acee.gc.ca/0009/index_f.htm**).

Lignes directrices générales pour la préparation d'une demande

1. Pour être considérée, une demande doit être postée ou reçue au plus tard :

Première ronde	Financement de démarrage pour l'élaboration du plan d'activités	le 31 octobre 2002
	Financement pour la mise en œuvre du plan d'activités	le 22 mai 2003
Seconde ronde	Financement de démarrage pour l'élaboration du plan d'activités	le 28 mars 2003
	Financement pour la mise en œuvre du plan d'activités	octobre 2003*

*(*Date prévue)*

2. Tous les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

   Bureau du Programme pilote sur les services à large bande
   300, rue Slater
   Ottawa (Ontario) K1A 0C8
   Téléphone : (613) 948-5365
   Courriel : **largebande@ic.gc.ca**

3. Toute demande doit être présentée sur papier (la demande originale et trois exemplaires) et sur disquette ou cédérom (logiciel Microsoft Word, Corel WordPerfect ou en format PDF Adobe).

4. Le document original non relié et trois exemplaires supplémentaires de la demande, comprenant toute l'information requise, doivent être regroupés et présentés ensemble.

5. Les versions imprimées doivent être de qualité courrier, à simple interligne et au recto seulement, en format lettre standard, 8,5 x 11 pouces (21,5 x 28 cm), avec des marges d'au moins 1 pouce (2,5 cm).

6. La taille du caractère ne doit pas être inférieure à 12 points ou à 10 caractères par pouce.
7. Le titre du projet doit paraître dans le coin supérieur droit de chaque page, et les pages doivent être numérotées consécutivement.

Partie II : Proposition en vue de l'obtention du financement nécessaire à l'élaboration du plan d'activités

Formulaire de demande

On trouvera ci-après les lignes directrices applicables à chaque section du formulaire de demande du Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord à utiliser pour obtenir un financement de démarrage. Il est obligatoire de fournir les renseignements demandés. Toute demande incomplète sera considérée comme non conforme aux exigences et, par conséquent, non admissible. Veuillez fournir toute l'information requise et respecter le nombre maximum de pages précisé pour chaque section.

Section 1

Renseignements sur la page couverture (une page)

La page couverture présente, dans l'ordre suivant, les renseignements généraux relatifs au projet :

- **Titre du projet**
  Indiquez le titre du projet proposé.
- **Maître d'œuvre communautaire**
  Inscrivez la dénomination, l'adresse postale complète, les numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse du site Web et l'adresse électronique de l'organisation qui agira à titre de maître d'œuvre communautaire.
- **Chef de projet**
  Inscrivez le nom de la personne qui sera officiellement chargée du projet (y compris l'intitulé M. ou M^me^ suivi du titre), son adresse postale complète, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse électronique, ainsi que sa langue de communication préférée.

- **Nom de la collectivité**
  Fournissez la liste des noms de toutes les collectivités qui participeront officiellement et activement au projet proposé. Les demandeurs peuvent consulter les cartes affichées sur le site Web Large bande (**www.largebande.gc.ca**) pour obtenir de l'aide concernant les noms officiels des collectivités.

- **Signatures**
  La page couverture doit être signée par le chef de projet et par le signataire autorisé du maître d'œuvre communautaire chargé du projet.

Toute l'information fournie pour répondre aux exigences de la présente section sera accessible au public.

Section 2

Sélection du maître d'œuvre communautaire et des collectivités (deux pages)

Dans le processus de sélection, la priorité sera accordée aux collectivités des Premières Nations et du Nord ainsi qu'aux collectivités rurales et éloignées qui n'ont pas accès aux services et qui prouvent qu'elles ont la capacité d'offrir un accès aux services à large bande. Chaque collectivité doit fournir des renseignements généraux sur la structure municipale et ses données démographiques.

Collectivités (une page)

Inscrivez le nom de chacune des collectivités qui participeront officiellement et activement au projet proposé. Ajoutez une note sur la structure administrative et l'emplacement géographique de chaque collectivité (administration municipale, conseil de canton, conseil de bande), y compris le code postal. Une base de données comportant la liste des collectivités canadiennes est diffusée dans le site Web Large bande (**www.largebande.gc.ca**), sous la rubrique « Cartes ». À des fins administratives, le nom de votre collectivité inscrit sur le formulaire doit correspondre à celui de la base de données. Si les collectivités représentées dans votre demande ne se trouvent pas dans la base de données, ou s'y trouvent sous un nom différent, vous devez choisir le nom de la collectivité la plus proche, située à moins de 20 km et l'indiquer dans la colonne « Collectivités de la base de données Large bande » du tableau ci-après. Si la collectivité indiquée est située à plus de 20 km, veuillez préciser sa latitude, sa longitude et le nombre d'habitants dans la même rubrique.

Utilisez le tableau suivant à titre de guide.

Nom de toutes les collectivités	Collectivités de la base de données Large bande	Structure administrative	Code postal de chaque collectivité

Maître d'œuvre communautaire (une page)

Donnez la dénomination, l'énoncé de mission et une brève description du maître d'œuvre communautaire. Les organismes à but non lucratif doivent joindre une copie de leurs documents de constitution en personne morale s'ils sont constitués en vertu d'une loi fédérale, ou l'équivalent de ces documents s'ils sont constitués en vertu d'une loi provinciale. Les bandes indiennes doivent donner leur nom officiel tel que précisé dans la *Loi sur les Indiens*, ratifiée par la Résolution du conseil de bande, et tel qu'inscrit dans le Système des noms de bande. Le maître d'œuvre communautaire doit être légalement autorisé à passer des contrats avec le gouvernement fédéral. Seuls les organismes à but non lucratif constitués en personne morale et les bandes indiennes sont des parties admissibles à une entente de contribution en vertu du Programme pilote sur les services à large bande. Les organismes du Québec agissant à titre de maître d'œuvre communautaire doivent joindre à leur demande un exemplaire signé de l'annexe III.

Section 3

Capacité (deux pages)

Dans cette section, le promoteur doit prouver de façon détaillée que le maître d'œuvre communautaire et le chef de projet possèdent l'expérience et les capacités nécessaires pour élaborer le plan d'activités proposé et pour achever le projet dans les délais fixés. Cette description doit comprendre l'expérience acquise dans le cadre de projets communautaires auxquels ont participé des parties intéressées de la collectivité et des représentants des secteurs public et privé, en plus de toute expérience liée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'activités. Si le plan d'activités est préparé par une personne autre que le promoteur, veuillez donner des précisions sur son expérience pertinente. Veuillez également joindre à la demande un bref curriculum vitæ (maximum une demi-page) du chef du projet proposé, comportant un aperçu des projets pertinents déjà entrepris et menés à bien. On s'attend à ce que les chefs de projet soient des personnes impartiales.

Section 4

Engagement (deux pages)

Les renseignements donnés dans cette section doivent démontrer que la proposition bénéficie de l'appui des parties intéressées de la collectivité, y compris des collectivités voisines, si cela est réalisable et/ou souhaitable. Les parties intéressées de la collectivité qui participeront activement à l'élaboration du plan d'activités doivent être nommées dans cette section et leur participation doit y être décrite. Il importe que la demande soit accompagnée de lettres d'engagement signées par toutes les parties intéressées de la collectivité afin de montrer leur degré d'engagement. Il faut également donner une description détaillée des engagements financiers dans la partie financière (section 7) de la demande.

Section 5

Besoins de la collectivité (trois pages)

Les renseignements donnés dans cette section doivent démontrer que les services à large bande proposés pour la ou les collectivités ont fait l'objet d'une évaluation réaliste des besoins de la collectivité et des retombées prévues. Veuillez préciser le nombre d'utilisateurs principaux éventuels dans la ou les collectivités en question, de même que le genre de services dépendants qu'ils prévoient utiliser ou fournir (p. ex. services de santé, éducatifs ou commerciaux). Veuillez décrire les retombées sociales, économiques et culturelles prévues des services à large bande pour la ou les collectivités concernées.

Section 6

Installations ou fournisseurs actuels (deux pages)

Les renseignements donnés dans cette section doivent porter sur l'infrastructure actuelle de communication dans la collectivité en question, aux fins d'évaluation du niveau et des coûts de la connexion actuelle. Cette section comprend le nom du ou des fournisseur(s) de service Internet (FSI) locaux, le cas échéant, et le type ou le niveau de service offert dans chaque collectivité faisant partie du projet (vitesse, capacité, technologie). Cette section doit en plus inclure une description des types de données et d'accès Internet disponibles dans les institutions locales (écoles, hôpitaux, bureau municipal, conseil de bande) et les frais mensuels de base pour les données et l'accès Internet dans chaque institution (fondés sur la partie des frais de télécommunications non liés au service téléphonique ou à la câblodistribution). Il faut en plus y inscrire le nom du fournisseur de service téléphonique local, celui de l'entreprise de câblodistribution et celui du fournisseur de services téléphoniques sans fil (le cas échéant), ainsi que l'endroit le plus proche où des services à large bande sont offerts au public (dans la mesure du possible).

Les sections 1 à 6 devraient compter environ 12 pages, les pièces jointes, telles les lettres d'appui, non comprises.

Section 7

Détails financiers

Les coûts du projet comprennent, sans pour autant s'y limiter, la rémunération du personnel de direction et du personnel administratif, le salaire et le traitement du personnel technique, le traitement de la Demande de proposition (DP), les frais juridiques et les frais de déplacement. Le soutien au projet comprend les espèces reçues du ou des intervenants, les contributions en nature et toute contribution financière de source autre qu'Industrie Canada. Vous trouverez à l'annexe I du présent guide un exemple de tableau pour vous aider à fournir les détails financiers requis.

Évaluation des contributions en nature

Les contributions en nature doivent être évaluées en fonction de la juste valeur marchande des biens ou des services fournis, et les calculs doivent être justifiés.

Critères d'évaluation — Attribution du financement de démarrage pour l'élaboration du plan d'activités

Toutes les propositions pour l'élaboration de plans d'activités des maîtres d'œuvre communautaires seront évaluées selon les critères suivants :

Capacité : expérience et/ou capacité du promoteur lui permettant de réaliser le plan d'activités et de mener le projet à terme, dans les délais impartis.

Engagement : plan visant à regrouper les parties intéressées et, si cela est réalisable et souhaitable, les collectivités voisines, afin de combiner leurs demandes de services de télécommunications pour accroître la durabilité des installations proposées pour les services à large bande.

Besoins de la collectivité : besoins prévus, utilisations et avantages escomptés de l'accès aux services à large bande.

Installations ou fournisseurs actuels : niveau de connexion actuel dans la collectivité en question.

Liste de contrôle de la demande pour l'élaboration du plan d'activités

Avez-vous inclus les renseignements suivants dans votre demande?

- ❑ La page couverture signée par le chef de projet et le signataire autorisé du maître d'œuvre communautaire
- ❑ Une copie des documents de constitution en personne morale ou du nom officiel de la bande indienne enregistré
- ❑ Les lettres d'appui et/ou d'engagement signées par les intervenants de la collectivité
- ❑ Tous les renseignements précisés dans les sept sections du formulaire de demande, y compris les tableaux
- ❑ Un exemplaire signé de l'annexe III (maîtres d'œuvre communautaires du Québec)
- ❑ Un original et trois exemplaires de la demande et tous les documents d'appui pertinents
- ❑ Un exemplaire électronique de la demande (sur disquette ou cédérom, en Microsoft Word, Corel WordPerfect ou en format PDF Adobe)

Partie III : Présentation du plan d'activités en vue de l'obtention du financement nécessaire à la mise en œuvre

Le formulaire de demande

Vous trouverez ci-après les lignes directrices applicables à chaque section du formulaire de demande du Programme pilote sur les services à large bande pour le développement rural et du Nord qu'il faut remplir pour recevoir des fonds qui serviront à la mise en œuvre du plan d'activités. L'information demandée doit être fournie obligatoirement. Toute demande qui ne renferme pas toute l'information demandée sera considérée comme incomplète et, par conséquent, comme non admissible. Veuillez vous assurer de fournir toute l'information demandée.

Section 1

Directives générales et information sommaire

- **Titre du projet**
  Indiquez le titre du projet proposé.

- **Table des matières**
  Numérotez les pages de façon séquentielle et mettre le titre du projet en haut et en bas de page.

- **Résumé**
  Donnez un aperçu des éléments essentiels du plan d'activités en deux ou trois pages, y compris une description du besoin d'un réseau de services à large bande, un résumé du degré d'engagement de la collectivité, les retombées prévues de l'infrastructure de services à large bande, le processus de Demande de proposition (DP) et les attentes en matière de viabilité dans la ou les collectivités concernées.

Cette section du plan d'activités doit être signée par le chef de projet et le signataire autorisé du maître d'œuvre communautaire responsable du projet.

Section 2

Engagement de la collectivité

Décrivez et démontrez le degré d'engagement de la collectivité à appuyer et à soutenir la mise en œuvre de services à large bande, comme suit :

- **Description du maître d'œuvre communautaire et du chef de projet**
  Donnez le nom de l'organisation qui agira à titre de maître d'œuvre communautaire, son siège social et son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse électronique, une preuve de sa constitution en personne morale et les noms de son président-directeur général et du signataire autorisé. Donnez le nom de la personne qui dirigera officiellement le projet (y compris l'intitulé M. ou M^me^ suivi du titre), ainsi que son adresse postale complète, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse électronique et sa langue de correspondance préférée.

- **Autorisation**
  Fournissez des documents indiquant clairement que le maître d'œuvre communautaire est la seule organisation autorisée par la ou les collectivités concernées à soumettre un plan d'activités en son ou leur nom.

- **Mission/vision**
  Décrivez comment le projet appuie et renforce la vision globale et les attentes de la ou des collectivités participantes.

- **Description des rôles et responsabilités des intervenants**
  Décrivez les rôles et responsabilités de tous les intervenants qui participent à la mise en œuvre du projet. Veuillez inclure des lettres d'engagement signées par les intervenants.

Toute l'information fournie en réponse aux exigences d'information dans la présente section sera mise à la disposition du public.

Section 3

Besoins de la collectivité/avantages pour la ou les collectivités

Les renseignements donnés dans cette section doivent démontrer que les services à large bande proposés pour la ou les collectivités ont fait l'objet d'une évaluation réaliste des besoins et des retombées prévues. Veuillez préciser le nombre d'utilisateurs principaux éventuels dans la ou les collectivités proposées, de même que le genre de services dépendants qu'ils prévoient utiliser ou fournir (p. ex. services de santé, éducatifs et commerciaux). Veuillez décrire les retombées sociales, économiques et culturelles prévues des services à large bande pour la ou les collectivités concernées.

Section 4

Gestion du projet

Dans cette section, il faut fournir des renseignements détaillés démontrant que le maître d'œuvre communautaire et le chef de projet possèdent l'expérience et les capacités nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre du plan d'activités proposé, et terminer le projet dans les délais fixés. Cette description doit inclure toute expérience dans des projets communautaires auxquels ont participé des intervenants de la collectivité et les secteurs public et privé, en plus de toute expérience pertinente liée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'activités. Fournissez un aperçu de la structure de gestion proposée par le maître d'œuvre communautaire pour le projet, incluant les noms et les compétences des employés qui participeront au projet. Fournissez un plan de mise en œuvre du réseau, avec un calendrier des étapes du projet et un engagement à respecter l'ensemble des étapes clefs établies.

Section 5

Processus de Demande de proposition et résultats

Fournissez un aperçu et une description détaillée du processus de Demande de proposition (DP), des stratégies visant à assurer un accès ouvert, des engagements obtenus, de l'étendue de la couverture des services à large bande et de la technologie proposée, comme suit :

- **Processus d'appel d'offres**
  Fournissez des renseignements détaillés sur le processus concurrentiel et transparent d'appel d'offres entrepris par le maître d'œuvre communautaire en vue d'obtenir des soumissions qui permettront d'assurer l'accès à des services à large bande dans les collectivités prévues qui actuellement ne jouissent pas d'un tel accès. Ce processus doit conjuguer au mieux les besoins et les ressources des collectivités, sélectionner un fournisseur de services en mesure de fournir ces services d'une manière durable et, si possible, prévoir l'accès de tiers aux installations proposées. Fournissez, dans la section des annexes : 1) un résumé de toutes les soumissions reçues, y compris des scores attribués, 2) une copie de la DP, 3) une copie de la soumission retenue et 4) les critères de sélection. Veuillez noter qu'Industrie Canada se réserve le droit de communiquer directement avec les organisations qui ont répondu à la DP.

  Pour aider les maîtres d'œuvre communautaires à mener à bien le processus de DP, un échantillon d'une DP est fourni sur le site Web des services à large bande (**www.largebande.gc.ca**). De plus, sous la rubrique « Carrefour des services » du site, les maîtres d'œuvre communautaires peuvent afficher leurs DP complètes. Veuillez noter que les soumissionnaires dont la soumission a été retenue et qui reçoivent des fonds de démarrage pour élaborer un plan d'activités sont tenus d'afficher l'information concernant leur soumission sur ce site.

- **Technologie et capacité**
  Fournissez une description de l'infrastructure qui sera créée et un aperçu de la technologie et des installations qui serviront à dispenser des services à large bande dans la ou les collectivités, y compris le potentiel d'expansion (architecture évolutive)

du réseau proposé. Veuillez préciser la capacité séparément pour chaque catégorie d'installations : installations d'accès local dans chaque collectivité, installations de connexion entre les différentes paires de collectivités et installations d'interconnexion entre les collectivités et les installations d'autres fournisseurs d'accès.

- **Engagements et couverture**
  Fournissez une liste des noms, adresses et codes postaux de chaque institution et indiquez le nombre total d'habitants dans l'ensemble des collectivités ciblées qui ont accepté de s'abonner aux services à large bande proposés ou dont il est prévu qu'ils le feront.

  Pour chaque institution et entreprise qui s'abonnera ou prévoit de s'abonner, fournissez :

  i) une lettre d'engagement de l'institution ou de l'entreprise, comprenant le nom et la signature originale de son représentant;

  ii) la qualité du service et la largeur de bande prévues;

  iii) la durée prévue de l'engagement, en années, vis-à-vis des services, pour chaque institution;

  iv) les frais d'abonnement mensuel prévus;

  v) les frais de démarrage ou d'installation prévus, le cas échéant.

  Pour chaque collectivité, veuillez fournir les renseignements suivants :

  i) le nom juridique et le type de collectivité (p. ex. ville, canton, paroisse, réserve);

  ii) la qualité prévue du service résidentiel;

  iii) les frais d'abonnement mensuels prévus pour le service résidentiel;

  iv) les frais de démarrage prévus pour le service résidentiel;

  v) le nombre et le pourcentage des ménages qui auront accès au service;

  vi) le nombre et le pourcentage des ménages qui ont accepté de s'abonner au service durant la première année et le changement prévu dans le nombre des abonnements, chaque année, pendant au moins cinq ans;

  vii) une carte de la ou des collectivités montrant les zones couvertes et les zones *non* couvertes par le service.

- **Accès ouvert**
  Décrivez comment la solution proposée pour les services à large bande fournira un accès ouvert afin que tout fournisseur de service Internet (FSI) tiers qui en a la capacité puisse utiliser les installations prévues et fournir des services comparables, pour ce qui est des prix et des spécifications techniques, à ceux des lignes d'accès numérique (DSL) et de modem par câble offerts actuellement dans les plus grandes villes au Canada. Décrivez les conditions acceptées par un ou plusieurs fournisseurs de services qui fourniront aux FSI un accès global à Internet par l'intermédiaire des installations. Veuillez indiquer les normes techniques et les protocoles qui seront utilisés pour assurer l'interconnexion des installations afin d'offrir un service individuel d'accès à Internet aux clients dans la ou les collectivités. Si un accès ouvert n'est pas possible, veuillez en décrire les raisons. Cependant, les demandeurs devraient être conscients qu'Industrie Canada estime qu'un accès ouvert doit être fourni dès le départ, à moins qu'il y ait des raisons précises et justifiées rendant un tel accès impossible.

Section 6

Plan financier

Fournissez une ventilation détaillée des dépenses à engager pour assurer la mise en œuvre des services à large bande y compris de celles liées à la gestion du projet et à la mise en œuvre de l'infrastructure nécessaire. En ce qui concerne la gestion du projet, veuillez inclure au minimum les renseignements figurant à l'annexe II, tableau A — Coûts de gestion du projet. Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'infrastructure, veuillez fournir les dépenses liées à l'infrastructure proposée, y compris les coûts d'ingénierie, de fourniture et de déploiement pour chaque catégorie d'installations : installations d'accès local créées dans chaque collectivité, installations de transport entre les différentes paires de collectivités, installations d'interconnexion entre les collectivités et finalement installations des autres fournisseurs de services. Résumez cette information à l'annexe II, tableau B — Coûts de mise en œuvre de l'infrastructure. Précisez toutes les sources de financement et le montant des fonds qui serviront à financer les coûts de gestion du projet et de mise en œuvre de l'infrastructure, y compris les contributions en espèces et en nature. Veuillez inclure les lettres d'engagement fournies par tous les intervenants concernant les contributions. Veuillez noter que les dépenses engagées pour établir le plan d'activités ne peuvent être incluses dans la présente phase. Vous trouverez, à l'annexe II du présent guide, des exemples de tableaux qui vous aideront à fournir les renseignements financiers demandés.

Section 7

Détermination des risques et des effets

Indiquez les risques éventuels qui pourraient nuire à la mise en œuvre de votre projet, leurs effets possibles et toute stratégie ou solution que vous adopterez pour atténuer ou prévenir ces effets. Incluez une courte description préliminaire des effets potentiels sur l'environnement qui pourraient survenir durant la phase de mise en œuvre. Veuillez noter que les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* s'appliqueront aux projets financés dans le cadre du Programme pilote sur les services à large bande. Si vous avez besoin d'aide pour cerner les risques et les effets potentiels sur l'environnement, vous devriez consulter le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (**www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0001/0008/partie1_f.htm**).

Section 8

Stratégie de viabilité

Fournissez des détails au sujet des contrats proposés qui seront conclus entre le fournisseur de services à large bande et les abonnés. Démontrez que le projet a une viabilité d'au moins cinq ans (c.-à-d. que les recettes d'exploitation seront supérieures aux coûts d'exploitation). Incluez toutes les suppositions faites tels les rabais, le taux de croissance démographique, le taux d'intérêt et les revenus par abonné (frais mensuels et coûts d'installation).

Critères d'évaluation — Attribution de fonds pour la mise en œuvre du plan d'activités

Tous les plans d'activités seront évalués à l'aide des facteurs suivants :

Besoins de la collectivité : La proposition devra démontrer dans quelle mesure la mise en œuvre des services à large bande proposée repose sur une évaluation réaliste des besoins communautaires (c.-à-d. une évaluation des besoins effectuée dans la ou les collectivités concernées).

Retombées prévues : La proposition devra décrire l'importance des retombées directes et indirectes pour la ou les collectivités concernées de la mise en œuvre des services à large bande proposée (c.-à-d. description des nouveaux services et des nouvelles applications qui renforceront l'économie et/ou amélioreront l'accès aux services de santé, éducatifs et gouvernementaux).

Soutien financier pour le projet : La proposition devra démontrer que les ressources financières fournies par d'autres sources sont aussi importantes que la contribution du Programme pilote sur les services à large bande.

- **Soutien communautaire :** Inclure des lettres d'entreprises et d'institutions locales dans lesquelles celles-ci s'engagent fermement à faire des contributions en espèces ou en nature au projet et indiquer le nombre de personnes qui se sont engagées à s'abonner aux services prévus, etc.
- **Soutien d'autres sources :** Donner des détails sur les engagements de financement fermes pris par d'autres paliers gouvernementaux et leurs organismes, et par le secteur privé, etc.

Gestion du projet : La proposition doit démontrer que le maître d'œuvre communautaire possède les compétences administratives voulues pour gérer la mise en œuvre du plan d'activités (p. ex. démontrer les compétences de l'équipe de gestion et inclure un plan réaliste de mise en œuvre du projet).

Solution technologique : La pertinence et l'adaptabilité de la solution technologique proposée.

Viabilité du projet : La proposition doit démontrer qu'une stratégie à long terme (d'au moins cinq ans) peut maintenir les services à large bande créés dans le cadre du projet (considérer par exemple les recettes et les prévisions des coûts à long terme, la capacité d'évaluation des services, les options technologiques futures, l'analyse des risques et les mesures d'atténuation).

Transparence du processus de Demande de propositon (DP) : Preuves démontrant que le processus de DP était concurrentiel et transparent (inclure une copie de la DP, de la

stratégie de communication utilisée pour faire connaître le processus, de la liste des soumissionnaires, de la soumission retenue avec les raisons de sa sélection et du contrat signé avec le fournisseur sélectionné).

Coût du projet : Démontrer qu'une évaluation raisonnable et réaliste des coûts totaux estimés a été effectuée et justifier le niveau de financement demandé dans le cadre du Programme pilote sur les services à large bande, en tenant compte du fait que les fonds disponibles en vertu du Programme pilote sont limités.

Liste de contrôle pour la mise en œuvre du plan d'activités

Avez-vous inclus les renseignements suivants dans votre plan d'activités?

- ❑ Section 1 remplie et signée par le chef de projet et le signataire autorisé du maître d'œuvre communautaire
- ❑ Copie des documents de constitution en personne morale ou du nom officiel de la bande indienne enregistré
- ❑ Lettres d'engagement signées fournies par les intervenants
- ❑ Évaluation des besoins communautaires concernant l'accès à des services à large bande et retombées prévues de la mise en œuvre de ces services
- ❑ Aperçu de la structure de gestion du projet, y compris l'échéancier, les délais et les étapes de mise en œuvre
- ❑ Détails du processus d'appel d'offres décrivant les stratégies pour assurer un accès ouvert, les détails des engagements reçus, ainsi que la couverture des services à large bande proposés et une description de la technologie et de la capacité proposées
- ❑ Dépenses à engager pour relier une ou plusieurs collectivités n'ayant pas, pour l'instant, accès à des services à large bande, dans la mesure où ces collectivités font partie d'une région commune, y compris une justification du niveau de financement demandé dans le cadre du Programme pilote sur les services à large bande, et les détails demandés dans la Partie III, section 5
- ❑ Résumé des risques et des effets du projet proposé conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- ❑ Prévisions détaillées concernant le marché, les recettes et les coûts pour démontrer la viabilité des services de réseau proposés sur une période d'au moins cinq ans
- ❑ Exemplaire de l'annexe III signé par les maîtres d'œuvre communautaires du Québec
- ❑ Un original et trois exemplaires de la demande et de tous les documents connexes pertinents
- ❑ Un exemplaire électronique de la demande sur disquette ou cédérom, en Microsoft Word, en WordPerfect de Corel ou en format PDF Adobe

Annexe I

Tableau financier — Financement pour l'élaboration du plan d'activités

Description des coûts	Coûts estimés	Contributions des intervenants en nature	Calculs de la valeur des contributions en nature
Main-d'œuvre directe			
• Chef de projet • Administrateur • Autre (fournir une ventilation détaillée)			
Biens directs			
• Matériel • Logiciel • Équipement • Espace de bureau • Autres (fournir une ventilation détaillée)			
Autres coûts directs			
• Services professionnels • Autres (fournir une ventilation détaillée)			
Déplacements			
• Réunions • Visites des sites • Autres (fournir une justification détaillée pour chaque élément)			
Totaux	(a)	(b)	
Contributions en espèces (indiquez les sources dans un autre tableau)			(c)
Total des coûts non financés (+a-b-c)=(d)			(d)
Total du financement demandé au Programme pilote sur les services à large bande (devrait être égal ou inférieur à 50 p. 100 des coûts totaux estimés)			

Annexe II

Tableaux financiers — Financement pour la mise en œuvre du plan d'activités

Tableau A — Coûts de gestion du projet

Description des coûts	Coûts estimés
Main-d'œuvre	
• Chef de projet • Administrateur • Autre (fournir une ventilation détaillée)	
Autres	
• Activités promotionnelles • Planification • Services professionnels • Espace de bureau et équipement • Frais juridiques • Déplacements • Évaluation environnementale • Cadre d'évaluation • Autres (fournir une ventilation détaillée)	
Total des coûts de gestion du projet estimés	

Tableau B — Coûts de mise en œuvre de l'infrastructure

Nom de la collectivité	Solution de transport	Coût du transport	Solution en matière d'accès local	Coût de l'accès local
1.	(c.-à-d. fibre optique, satellite)		(c.-à-d. DSL, sans fil)	
2.				
3.				
Totaux		$		$

(Veuillez fournir également le coût de chaque composante, pour chacune des technologies proposées)

Annexe II (suite)

Tableau C — Contributions en nature

Contributions des intervenants en nature	Explication de la valeur (juste valeur marchande)	Valeur équivalente
Main-d'œuvre		
• Chef de projet • Administrateur • Autre (fournir une ventilation détaillée)	(p. ex. 20 heures à 80 $ l'heure)	1600 $
Biens et services		
• Activités promotionnelles • Planification • Services professionnels • Espace de bureau et équipement • Infrastructure • Frais juridiques • Évaluation environnementale • Cadre d'évaluation • Autres (fournir une ventilation détaillée)		
Déplacements		
• Réunions • Visites des sites (fournir une justification détaillée de chaque élément)		
Total des contributions en nature		

(Les contributions en nature incluses dans ce tableau devraient également être portées dans le tableau A ou B comme dépenses liées au projet)

Annexe II (suite)

Tableau D — Contributions des intervenants en espèces

Contributions en espèces/ financement des intervenants	**Fonds réservés**
Maître d'œuvre communautaire	
Secteur privé • Entreprises de la collectivité • Fournisseur de services	
Autres ministères • Niveau fédéral (autre que le Programme pilote sur les services à large bande) • Gouvernement provincial/territorial • Administrations municipales/locales	
Autres	
Total des contributions en espèces	

Tableau E — Résumé du financement du projet

Résumé du financement du projet	**Valeur**
Coût total du projet *(tableau A + tableau B)*	$
Total des contributions en nature *(tableau C)*	($)
Total des contributions en espèces *(tableau D)*	($)
Financement demandé au Programme pilote sur les services à large bande *(+A+B-C-D)* = (devrait être égal ou inférieur à 50 p. 100 du coût total du projet)	

Annexe III

M-30 Attestation pour les organismes du Québec

(La présente attestation doit être remplie par tous les maîtres d'œuvre communautaires des organismes promoteurs du Québec et être jointe à la demande. Le ministère se réserve le droit d'exiger d'autres documents nécessaires à la vérification du statut de l'organisme.)

Aux fins d'une demande de financement en vertu du Programme pilote sur les services à large bande d'Industrie Canada, le soussigné, par l'entremise de son représentant dûment autorisé, atteste qu'il n'est pas assujetti aux paragraphes 3.11 ou 3.12 de la *Loi sur le Ministère du Conseil exécutif, R.S.Q. c. M-30* et, plus particulièrement, qu'il n'est pas :

1. un conseil scolaire, une municipalité ou une communauté urbaine;
2. une société ou un organisme dont un conseil scolaire, une municipalité ou une communauté urbaine nomme la majorité des membres ou contribue à plus de 50 p. 100 du financement;
3. un membre d'un groupe formé d'entités énumérées aux paragraphes 1 ou 2 ci-dessus;
4. un « organisme public », à savoir une société ou un organisme
   a) dont le gouvernement du Québec ou un ministre nomme la majorité des membres ou contribue à plus de 50 p. 100 du financement,
   b) dont les agents ou les employés sont nommés ou rémunérés conformément à la *Loi sur la fonction publique (Québec)*, ou
   c) dont plus de 50 p. 100 des ressources proviennent du Trésor (Québec);
5. une société ou un organisme dont un « organisme public » (tel que défini dans la clause précédente) nomme la majorité des membres ou contribue à plus de 50 p. 100 du financement;
6. un membre d'un groupe formé d'organismes publics, d'organismes ou de sociétés, tels que décrits aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus.

Signé ce _____ (jour) _____ (mois) _____ (année)

[Inscrire ici le nom légal du demandeur] _____

par : _____

(Nom et titre du signataire autorisé, en caractères d'imprimerie)

Annexe IV

Références utiles

Site Web des services à large bande pour le développement rural et du Nord

- Programme pilote des services à large bande pour le développement rural et du Nord

  www.largebande.gc.ca

- *Rapport du Groupe de travail national sur les services à large bande*

  www.largebande.gc.ca/about/nbtf-about_f.asp

Site Web du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

www.crtc.gc.ca/frn/welcome.htm

SourceCAN, portail d'affaires

- Marché électronique national du Canada

  www.sourcecan.com

- Carrefour des services

  www.sourcecan.com/F/sb2410.cfm

Site Web de Strategis (site canadien des entreprises et des consommateurs)

www.strategis.gc.ca

Portail du Spectre, technologies de l'information et télécommunications

www.stit.ic.gc.ca/sitt/portal/jsp/splash_page.jsp

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Bureau du Programme pilote sur les services à large bande
Sans frais : 1 800 575-9200
Téléphone : (613) 948-5365
Télécopieur : (613) 948-5044
Courriel : **largebande@ic.gc.ca**
Site Web : **www.largebande.gc.ca**

Notes